

TROUSSEAU CLASSE D'ENVIRONNEMENT

5 jours

La liste ci-dessous n'est pas limitative et doit être considérée par les familles, comme le minimum nécessaire (à adapter suivant la durée du séjour).

La totalité du linge sera marqué aux nom et prénom de l'enfant, en lettres tissées ou autocollantes ou cousues : Seule garantie pour identifier le linge des enfants.

LINGE DE CORPS

4 Slips ou culottes
4 Maillots de corps
4 Paires de chaussettes

VETEMENTS

4 Polos ou tee-shirt
1 Pull-over ou sweat
1 Vêtement chaud (en fonction de la saison)
1 Pantalon
1 Survêtement de sport ou joggings
1 Short
1 K-Way avec capuche
1 Pyjama (1 par nuit en cas de « pipi au lit »)

1 Chapeau, casquette ou bob
1 Paire de lunettes de soleil

CHAUSSURES

1 Paire de bottes en plastique
1 Paire de baskets (non lisses)

LINGE DE TOILETTE

Mouchoirs en papier
1 Serviette et 1 Gant de toilette
1 Drap de bain
1 Nécessaire de toilette complet
1 Tube de crème solaire écran total (Nivéa déconseillée)
1 Shampoing (veiller aux poux)
1 Sac à linge en tissu
2 Serviettes de table

Petits jeux de société

Dans la mesure du possible : un sac de couchage.

ARGENT DE POCHE : Nous vous conseillons de ne pas donner d'argent de poche.

TELEPHONE : Il est demandé aux familles de ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence, aux enfants. Le Directeur du Centre ou l'instituteur responsable pourra répondre à toutes vos préoccupations éventuelles en téléphonant au 03 25 04 12 85, pendant les heures des repas (de 12 à 13H et de 19 à 20H).

COURRIER : Il est important que les enfants, pour les séjours de plus de 3 jours, reçoivent du courrier à l'adresse : « Nom de l'Enfant » C.C.H.M DER - Presqu'île de Champaubert - 52290 BRAUCOURT

SANTE : La fiche individuelle doit être complétée avec le plus grand soin dans l'intérêt de votre enfant. L'autorisation parentale doit être obligatoirement signée.

Le jour du départ, joindre éventuellement le carnet de santé dans le bagage.

En cas de traitement médical à poursuivre pendant le séjour, il sera nécessaire de marquer le nom de l'enfant sur chaque boîte de médicament et de joindre un double de l'ordonnance (ou une note explicative).

Pour les bénéficiaires de la C.M.U (Couverture Maladie Universelle), nous fournir obligatoirement la photocopie de l'attestation. L'agrafer à la fiche individuelle jaune.